

## CONVENTION POUR LA COLLECTE DES TEXTILES ET ACCESSOIRES DE LA PERSONNE

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Association L'Envolée, Atelier Chantier d'Insertion.  
Adresse : 37 rue des Combes, 04 200 Sisteron,  
Représentée par son Président, Monsieur Harry Kerschenmeyer  
Tél : 04.92.32.47.14  
Mail : [direction.envolee@gmail.com](mailto:direction.envolee@gmail.com)

### ET

La commune de PEIPIN,  
Adresse : 4 rue des Ecoles 04200 PEIPIN,  
Représentée par son Maire Monsieur DAUPHIN Frédéric, dûment autorisée par délibération  
n° 2023-070 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023.  
Tél : 04.92.62.44.17  
Mail : [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)

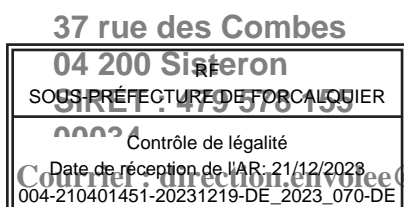
### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

#### Art. 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collecte des textiles usagés en conteneurs, par Les Ateliers de L'Envolée sur le territoire de la commune de Peipin.

#### Art. 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour 2 ans, renouvelable par expresse reconduction. Elle peut être résiliée par écrit à tout moment par l'une ou l'autre des parties, dans le délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.



Les Ateliers de L'Envolée  
Tel.: 04.92.32.47.14

14 b Chemin des Alpagnes  
04 400 Barcelonnette  
SIRET : 479 578 155  
00012

Mail : [direction.envolee@gmail.com](mailto:direction.envolee@gmail.com)

site web : [www.envolee-ressourcerie.com](http://www.envolee-ressourcerie.com)

### **Art. 3 : LIEU D'IMPLANTATION**

Les lieux d'implantation des conteneurs sont les suivants :

- **Les Bons enfants parking sur le délaissé de la RD 4085**

La commune s'engage à ce qu'aucun autre organisme ne puisse déposer de conteneur de tri des textiles à proximité de ceux faisant l'objet de la présente convention.

### **Art. 4 : NATURE DES TEXTILES À COLLECTER**

A l'exclusion de tout autre objet :

- Les vêtements hommes, femmes, enfants, bébés ;
- Le linge de maison (draps, nappes, rideaux, etc.) ;
- Les articles cuirs et peaux ;
- Les chaussures et la maroquinerie.

### **Art. 5 : PROPRIETE, POSE, MAINTENANCE DES CONTENEURS**

Les conteneurs sont la propriété de l'association L'Envolée, qui en assure la pose et la maintenance.

37 rue des Combes  
04200 SISTERON

### **Art. 6 : OBLIGATION DU COLLECTEUR**

L'association L'Envolée s'oblige à :

- Vider périodiquement et régulièrement les conteneurs : les fréquences seront ajustées pour éviter tout débordement ;
- Intervenir dans un délai de 48 heures sur simple appel téléphonique de la commune sur le site concerné en cas d'apports massifs et inattendus de textiles ou de remplissage rapide des conteneurs ;
- Ramasser les textiles qui pourraient être déposés au pied du conteneur ;
- Fournir un rapport d'activité annuel reprenant les volumes collectés sur la collectivité.

### **Art.7 : INFORMATION AUX DONATEURS**

La commune informera les donateurs de la nature et de la qualité des textiles à collecter par tout moyen à sa convenance.

<b>37 rue des Combes</b> <b>04 200 Sisteron</b> Sous-préfecture de Forcalquier <b>SIRET : 479 578 155</b> 00024 Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 004-210401451-20231219-DE_2023_070-DE
---

**Les Ateliers de L'Envolée**  
Tel.: 04.92.32.47.14

**14 b Chemin des Alpagnes**  
**04 400 Barcelonnette**  
**SIRET : 479 578 155**  
00012

Compte : [direction.envolee@gmail.com](mailto:direction.envolee@gmail.com)

site web : [www.envolee-ressourcerie.com](http://www.envolee-ressourcerie.com)

## Art. 8 : ASSURANCE

L'association l'Envolée est responsable des dommages qui pourraient être causés à autrui du fait de l'installation des conteneurs. A ce sujet, l'Envolée a contracté une assurance responsabilité civile.

Nom de l'assureur : Abeille

N° de police : 73942207

La police d'assurance est fournie en annexe à la présente convention en Annexe 1.

## Art. 9 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception, reçu au plus tard 3 mois avant la date d'interruption souhaitée.

En tout état de cause, les parties conviennent, avant de se résoudre à la résiliation, d'épuiser tous les moyens de concertation. Au cas où le litige survenu ne se résoudrait pas à l'amiable, ce dernier relèvera du tribunal administratif compétent.

A Peipin, le  
Le Maire,  
Frédéric Dauphin

A Sisteron, le  
L'Envolée, *Le Président*,  
Harry Kershenmeyer

37 rue des Combes

04 200 Sisteron

SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

SIRET : 479 578 155

00021

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

004-210401451-20231219-DE\_2023\_070-DE

Les Ateliers de L'Envolée

Tel.: 04.92.32.47.14

14 b Chemin des Alpages

04 400 Barcelonnette

SIRET : 479 578 155

00012

Courriel : [direction.envolee@gmail.com](mailto:direction.envolee@gmail.com)

site web : [www.envolee-ressourcerie.com](http://www.envolee-ressourcerie.com)